

L'abonnement à News Tank est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank. Imprimé par Xavier Teissedre <u>pour son seul usage</u> (ab. n° 13929)

« Il faut un modus operandi sur la construction des schémas de l'ESR » (K. Bouabdallah, CPU)

Paris - Publié le mardi 11 octobre 2016 à 18 h 30 - Interview n° 76947

« Nous avons besoin d'un modus operandi sur la construction des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de l'innovation. La <u>CPU</u> est prête à y travailler avec l'<u>ARF</u>, avec laquelle elle rediscute le renouvellement de notre convention », déclare Khaled Bouabdallah, vice-président de la CPU et président de l'Université de Lyon, à News Tank, le 22/09/2016.

Il s'exprime dans le cadre du dossier de News Tank consacré aux relations entre l'enseignement supérieur et les territoires, notamment au travers des <u>SRESRI</u> que doivent élaborer les régions : « Les universités ont envie de participer aux schémas, elles en sont des acteurs presque centraux. En même temps, on observe une complexité. Nous plaidons pour mettre en œuvre des dispositions qui simplifient la vie de tout le monde, avec un document unique et des visions partagées. »

Khaled Bouabdallah répond aux questions de News Tank

Les liens entre établissements d'enseignement supérieur et territoires changent-ils?

Khaled Bouabdallah: La relation évolue, c'est évident. Parce que les territoires ont pris conscience de l'importance de l'université et de l'ESR dans toute une série de domaines qui les concernent: économie, innovation, impact campus et de leur centaines de milliers de jeunes. De l'autre côté, les universités ont pris conscience qu'elles étaient des actrices importantes de ces dimensions.

Dans toutes les régions, on a vu une montée en puissance des universités comme acteur dans le définition des derniers CPER

On se retrouve donc plus facilement. Cela se traduit notamment par la nomination de VP en charge des partenariats, qui passent une partie de leur temps à ce que ces relations soient efficaces et productives.

Dans toutes les régions, on a assisté à une montée en puissance des universités comme actrices dans la définition des derniers <u>CPER</u>, alors que dans la génération précédente leur poids et leur contribution était beaucoup plus faibles.

Quel est votre regard sur les schémas d'enseignement supérieur?

Ces dernières années, les changements ont très nombreux, les évolutions très fortes avec :

- la fusion des régions qui ont obtenu des compétences nouvelles;
 - les modifications du paysage universitaire, récemment la loi ESR.

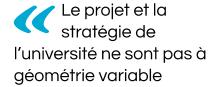
1 sur 3

Il est difficile pour les établissements d'appréhender ces changements et la multiplication des schémas à élaborer qui les accompagnent.

Les universités ont envie de participer aux schémas, elles en sont des acteurs presque centraux. En même temps, on observe une complexité. Nous plaidons pour mettre en oeuvre des dispositions qui simplifient la vie de tout le monde, avec un document unique et des visions partagées.

Nous avons besoin d'un modus operandi sur la construction des schémas. La <u>CPU</u> est prête à y travailler avec l'<u>ARF</u>, avec la quelle elle rediscute le renouvellement de notre convention.

Quel est l'interlocuteur privilégié des universités : la région, la métropole, l'agglomération, la ville ?



Beaucoup de couches se superposent et nous avons bien conscience qu'il y a différents interlocuteurs : régions, métropoles, villes moyennes, où les universités ont souvent des antennes...

L'enjeu est de construire un dialogue et que tout le monde se retrouve autour de la même table, car le projet et la stratégie de l'université ne sont pas à géométrie variable selon l'interlocuteur.

Universités, écoles, regroupements : les collectivités aussi doivent faire avec de multiples interlocuteurs...

Vu des collectivités, c'est tout à fait exact, elle peuvent nous faire la même observation. Les <u>Comue</u> ou les regroupements sont là pour mettre en ordre de marche, donner une cohérence ou une cohésion de l'ESR dans le dialogue.

L'angle par lequel les territoires s'intéressent aux universités est d'abord celui de l'impact économique. Est-ce une vision partagée par les établissements ?

Nous formons des étudiants dont les compétences, la capacité à s'insérer, sont des sujets majeurs. Nous contribuons à élever le niveau de compétence et de compétitivité des entreprises. Nous avons le même raisonnement sur la recherche : comment faire pour qu'elle puisse avoir des débouchés pour l'économie ?

L'immobilier universitaire est-il une « bombe à retardement » que les collectivités devront financer un jour ?

Il y a eu beaucoup de rénovations, il n'y a pas de bombe à retardement. Une grande partie du bâti universitaire est de bonne qualité.

Néanmoins le sujet du patrimoine immobilier universitaire, qui représente 15 ou 16 millions de m² bâtis, est un vrai sujet. Une partie importante nécessite d'être adaptée pour parvenir à une meilleure efficience énergétique et permettre des économies de fonctionnement. La CPU estime que 3 Md€ sont nécessaires.

Il faut financer ce qui constitue un véritable investissement pour l'avenir. A la CPU nous défendons la capacité des universités à emprunter pour cela.

2 sur 3 14/10/2016 09:27

Khaled Bouabdallah



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université de Lyon Président du Conseil académique	Novembre 2015	Aujourd'hui
Université de Lyon Président de la Comue	Juillet 2015	Aujourd'hui
AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) Membre du conseil d'administration	Mai 2013	Aujourd'hui
Conférence des Présidents d'Université Vice-président	2012	Aujourd'hui
Université Jean Monnet - Saint Etienne Président	2007	Août 2015
Université de Lyon Président du PRES	Mars 2013	Juillet 2015
Conférence des Présidents d'Université présidence de la commission des relations internationales et euro- péennes	Juin 2012	Décembre 2012
Institut d'Administration des Entreprises de Saint Etienne Directeur	2003	2006

Fiche n° 4775, créée le 18/06/14 à 17:38 - MàJ le 15/07/16 à 11:57

3 sur 3

[©] News Tank Education 2016 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »